

Date de parution:  
22/09/2023



n°46



# Bulletin d'informations

## TRAVAUX

Les travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD a été décidée par les membres du Conseil d'Administration de l'association Les Plesses pour répondre aux besoins des résidents, aux attentes des familles et des salariés et pour mettre l'Etablissement aux normes administratives.



Le projet immobilier a été réfléchi avec l'ensemble des salariés dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents de l'EHPAD et d'améliorer les conditions de travail des professionnels.

Le cahier des charges du projet immobilier est le suivant :

- Ajouter un ascenseur afin de fluidifier les déplacements des résidents entre les étages notamment vers la salle à manger,
- Agrandir les salons de vie afin de permettre aux résidents de dîner dans ces espaces,
- Créer une salle d'animation distincte de la salle à manger, (les espaces seront climatisés)
- Créer un accueil de jour conforme au cahier des charges du CD35,
- Créer 21 chambres dans l'extension avec un équilibre des chambres par étage (20 chambres par étage), (disparition des chambres non conformes en superficie),
- Créer un salon des familles, afin d'accueillir à déjeuner les familles et proches des résidents,
- Créer des offices et des bureaux de soin à chaque étage,
- Créer des espaces de stockage pour les professionnels (linge, ménage...),
- Créer une salle de repos pour les professionnels,
- Créer un espace distinct pour accueillir la pharmacie et l'infirmierie.

Les travaux ont donc débuté le jeudi 14 septembre par la mise en place d'une base de vie pour les ouvriers du chantier. La première phase est la démolition du restaurant. Elle débutera le 2 octobre. Les résidents ont investi leur nouveau lieu de repas le mardi 19 septembre : ils prennent désormais leur repas dans la salle à côté des bureaux administratifs. Les heures de repas n'ont pas changé. Par manque d'espace, l'établissement est contraint de mettre fin aux repas visiteurs : les familles ne pourront donc plus prendre les repas avec les résidents.

N'ayant plus l'intégralité du jardin à disposition des résidents, la congrégation des sœurs a autorisé l'accès à leur espace extérieur pour les résidents. Un espace vert est tout de même accessible au niveau du kiosque.

En juin 2024, la liaison entre le bâtiment existant et l'extension est prévue. Cette partie des travaux implique le déménagement de chambres de 9 résidents.



A partir d'octobre 2023 à juin 2024, un changement de chambre pourra être proposé aux résidents et/ou famille.

## CAMPAGNES DE VACCINATIONS:



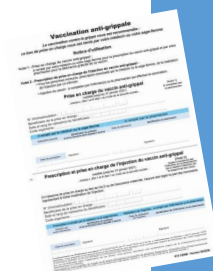
Selon les recommandations, l'Haute Autorité de Santé (HAS) préconise une campagne vaccinale de rappel pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Cette nouvelle dose de rappel doit être administrée 6 mois après la dernière injection (quel que soit le nombre de rappels déjà administrés précédemment) ou après une infection au covid-19.

La prochaine campagne de vaccination aura lieu début octobre au sein de notre établissement.

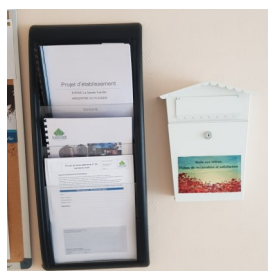
Si vous refusez cette vaccination, veuillez nous en informer par retour de mail avant le 1er octobre 2023 à [accueil@lasaintefamille.org](mailto:accueil@lasaintefamille.org).

Sans réponse de votre part, à cette date, nous considérerons que vous nous avez donné votre accord et votre parent bénéficiera d'une dose de rappel.

Par ailleurs, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débutera mi-octobre. Les résidents et les proches vont recevoir dans les prochains jours une information de la sécurité sociale. Merci de rapporter les bons de prise en charge à l'accueil de l'établissement.



## DÉMARCHE QUALITÉ



Afin d'améliorer les prestations rendues en fonction des attentes des résidents et des proches, l'EHPAD met en place des fiches de réclamation et de satisfaction.

L'objectif de cette fiche est de recueillir les réclamations, les expressions de mécontentement et d'apporter une réponse au déclarant.

Chaque fiche sera étudiée par le comité de suivi, composé de la directrice, du médecin coordonnateur, de la cadre de santé et de la référente qualité. Une réponse écrite sera apportée au déclarant.

De même, il conviendra de prendre également en considération les témoignages de satisfaction et les commentaires élogieux afin d'identifier ce qui est ressenti positivement par les usagers et de le valoriser.

Les fiches de réclamation et de satisfaction feront l'objet d'une analyse statistique, permettant ainsi de dégager des axes d'amélioration.

Les fiches et la boîte aux lettres se trouvent à côté du panneau d'affichage, à l'accueil.

## MON ESPACE SANTÉ

Mon espace santé est un carnet de santé numérique, interactif et sécurisé dont chacun bénéficie désormais pour participer au suivi et à la préservation de sa santé.

Le dossier médical partagé (DMP) est désormais intégré à Mon Espace Santé.

Le DMP en bref:

- Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé informatisé et sécurisé, accessible sur Internet.

- Il contient toutes les informations de santé de l'utilisateur : comptes rendus hospitaliers et radiologiques, résultats d'analyses de biologie, antécédents et allergies, actes importants réalisés, don d'organes, directives anticipées...

- Il permet à l'utilisateur de partager ses informations de santé avec les professionnels de santé de son choix, afin d'améliorer sa prise en charge.

Depuis juillet 2019, une loi instaure le principe de création automatique, sauf opposition de la personne ou de son représentant légal

Quand un professionnel est membre de l'équipe de soin, le consentement du patient est dit présumé dans le cadre de la prise en charge effective, il peut accéder au DMP du résident: écrire au patient via sa messagerie sécurisée de santé, alimenter le DMP et consulter les comptes rendus médicaux par exemple. Tous accès au DMP est notifié au patient par mail.

Seul le médecin régulateur du SAMU peut accéder aux documents d'un patient pour lequel il reçoit un appel. Le médecin régulateur n'a pas à justifier le motif de son accès.

L'EHPAD participe au développement de Mon Espace Santé : le logiciel de soins de l'établissement permet de transmettre des documents sur le DMP, de consulter les comptes rendus médicaux et de communiquer via une messagerie sécurisée avec les professionnels médicaux intervenants auprès des résidents.

